

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE MX VETERAN

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE MX VETERAN

ARTICLE 1

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM LUE ou NCO et âgés de **40 ans** au jour de l'épreuve. **Une dérogation sera accordée aux pilotes ayant participé au championnat de France en 2020 et 2021.**

Les épreuves des différents championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France.

Délégué :

Vernois Serge : 06.12.06.71.39

ARTICLE 2

Le championnat est ouvert aux cylindrées de 125cc à 650cc et compte deux catégories pour un nombre de participants limité à 40 chacune :

- **Bronze de 40 à 46 ans et Argent de 47 à 53 ans**
- **Or de 54 à 58 ans et Platine à partir de 59 ans**

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wildcard en plus des 40 pilotes sélectionnés.

ARTICLE 3

Le championnat de France Vétéran se déroulera comme suit :

Par catégorie :

1 séance d'essais libres de 15 mn

1 séance d'essais chronométrés de 15 mn

1 séance de tests de départ de 5 mn

2 manches de 20 mn + 1 tour par catégorie.

L'heure du départ de la dernière manche sera au maximum à 17h00.

ARTICLE 4

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés.

Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course.

ARTICLE 5

A chaque manche, les points seront attribués de la façon suivante :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	50 pts	10	36	19	27	28	18	37	9
2	48 pts	11	35	20	26	29	17	38	8
3	46 pts	12	34	21	25	30	16	39	7
4	44 pts	13	33	22	24	31	15	40	6
5	42 pts	14	32	23	23	32	14	41	5
6	40 pts	15	31	24	22	33	13	42	4
7	39 pts	16	30	25	21	34	12	43	3
8	38 pts	17	29	26	20	35	11	44	2
9	37 pts	18	28	27	19	36	10	45	1

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement d'arrivée de la dernière manche.

Un classement scratch sera réalisé pour la catégorie Bronze/Argent et pour la catégorie Or/Platine.

ARTICLE 6

1/ Tous les pilotes et leurs machines devront être en conformité avec la réglementation FFM en vigueur.

2/ Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2022 (voir article 6.3 du règlement Général) :

Les numéros impairs seront attribués à la catégorie Bronze/Argent

Les numéros pairs seront attribués à la catégorie Or/Platine

ARTICLE 7

Récompense pour :

- les 3 premiers de la catégorie Bronze
- les 3 premiers de la catégorie Argent
- les 3 premiers de la catégorie Or
- les 3 premiers de la catégorie Platine

ARTICLE 8

Les pilotes pourront faire une demande d'engagement sur internet : www.ffmoto.org. (voir Article 7 du règlement général Mx). L'engagement sera validé par le secrétariat motocross après réception du règlement. Le droit d'engagement est fixé à 70 €.

Les engagements seront validés un mois avant chaque épreuve.

En priorité seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves comme suit :

- Pour la 1ère épreuve, seront sélectionnés en priorité les pilotes ayant été classés au même championnat de France la saison dernière. En fonction du nombre de pilotes à sélectionner, la commission se réserve le droit de choisir 5 pilotes à sa convenance.

- Pour les épreuves suivantes, seront sélectionnés en priorité les pilotes ayant marqué au minimum un point dans le championnat en cours au jour de la validation des engagements.

Dans la limite des places disponibles le plateau sera complété comme suit :

- En fonction du nombre d'épreuves où les pilotes sont inscrits
- En fonction de la date d'inscription.

Attention, tout pilote engagé à l'année et déclarant forfait sur une épreuve (sauf raison médicale justifiée), ne sera plus prioritaire lors de la sélection pour les épreuves suivantes et pourra voir ses engagements annulés.

ARTICLE 9

9h00	Tests de départ - Vétéran Bronze/Argent	5mn
9h05	Essais Libres – Vétéran Bronze/Argent	15mn
9h25	Tests de départ - Vétéran Or/Platine	5mn
9h30	Essais Libres – Vétéran Or/Platine	15mn
Libre organisateur		
10h25	Essais Chronométrés - Vétéran Bronze/Argent	15mn
10h45	Essais Chronométrés - Vétéran Or/Platine	15mn
Libre organisateur		
13h50	Tour de reconnaissance - Bronze/Argent	
14h00	1 ^{ère} Manche - Bronze/Argent	20mn + 1 tour
14h30	Tour de reconnaissance - Or/Platine	
14h40	1 ^{ère} Manche - Or/Platine	20mn + 1 tour
Libre organisateur		
15h50	Tour de reconnaissance - Bronze/Argent	
16h00	2 ^{ème} Manche - Bronze/Argent	20mn + 1 tour
16h30	Tour de reconnaissance - Or/Platine	
16h40	2 ^{ème} Manche - Or/Platine	20mn + 1 tour
17h30	Remise des prix	

ARTICLE 10

Toutes les opérations de mécanique, vidanges et autres, s'effectueront avec un tapis de sol sous la moto.

Toutes les huiles et hydrocarbures devront être récupérés dans des récipients réservés à cet effet et acheminés par vos soins dans des centres de recyclage.

L'ensemble des déchets ménagers devra être collecté dans des sacs plastique et évacué dans des poubelles ou containers mis à disposition sur les terrains ou à votre domicile.

Nous nous devons de rendre le parc-coureurs propre comme nous l'avons trouvé à notre arrivée.

Pour les points non précisés au présent règlement, se reporter au règlement Général Motocross et au règlement Technique Motocross.